

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE4^{ème} séance de l'année 2015

Jeudi 16 juillet 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.07.04/180

**Fixation des attributions de compensation définitives
à verser par la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
à ses villes membres
au titre des exercices 2011 à 2014**

L'an deux mille quinze, le jeudi 16 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 juillet 2015.

Présents : 33		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
M. Pierre	THICOT	15 ^{ème} Vice-Président
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN (jusqu'à 12h06)	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON (jusqu'à 12h16)	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY (jusqu'à 11h53)	
M. Audry	CORNANO (jusqu'à 13h02)	
Mme Juliana	FENGAROL (à partir de 11h06)	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN (jusqu'à 12h42)	
M. Olivier	SERVA (jusqu'à 12h44)	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE (jusqu'à 12h29)	

Excusés représentés : 3
Vice-Président : Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE (à partir de 11h08)
Conseillères Communautaires - Membres du Bureau : Mme Marlène MELISSE-MIROITTE Procuration à M. Jean-Charles SAGET Mme Corinne PETRO Procuration à M. Justin DESSOUT (jusqu'à 10h18)

Excusés non représentés : 2
Conseiller Communautaire - Membre du Bureau : Mme Lyliane PIQUION
Conseiller Communautaire : Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE

Absents : 12
Vice-Président : M. Georges BREDDENT (8 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Justin DESSOUT (à partir de 10h18) M. Dominique THÉOPHILE Mme Francesca FAITHFUL
Autres Conseillers Communautaires : M. Harry DURIMEL Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE Mme Célia HATCHI-MIMETTE Mme Solange LEBLANC M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Alix NABAJOH Mme Ketty WALPO

COURRIER ARRIVÉ LE
30 JUL. 2015
SPECTACLES DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Monsieur Jean-Luc CELIGNY* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts et notamment son article IV;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en date du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire de CAP Excellence n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire et subséquemment des transferts de charges complémentaires à ceux rendus obligatoires par le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le rapport rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (*CLECT*) le 19 février 2015 ;
- VU la notification des recettes fiscales transférées à Cap Excellence par ses villes membres établie par la Direction Régionale des Finances Publiques le 26 janvier 2015 ;
- VU la délibération du Conseil municipal des Aymes n° 15.04.06 du 21 avril 2015 portant approbation du rapport de la (*CLECT*) datée du 19 février 2015 ;
- VU la délibération du Conseil municipal de Baie-Mahault n° DCM 2015/04/50 du 11 avril 2015 portant approbation du rapport de la (*CLECT*) datée du 19 février 2015 ;
- VU la délibération du Conseil municipal de Pointe-à-Pitre n° 14/30/04/2015 du 30 avril 2015 portant approbation du rapport de la (*CLECT*) datée du 19 février 2015 ;

Considérant le rapport du Président ;

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – Les attributions définitives de compensation des villes membres pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 sont fixées comme suit :

<u>Ville des Aymes</u>	
Attribution de compensation définitive en 2011 :	8 252 506 €
Attribution de compensation définitive en 2012 :	8 252 506 €
Attribution de compensation définitive en 2013 :	8 252 506 €
Attribution de compensation définitive en 2014 :	8 252 506 €

Ville de Baie-Mahault

Attribution de compensation définitive en 2013 :	23 180 754 €
Attribution de compensation définitive en 2014 :	23 022 562 €

Ville de Pointe-à-Pitre

Attribution de compensation définitive en 2011 :	5 772 927 €
Attribution de compensation définitive en 2012 :	5 772 927 €
Attribution de compensation définitive en 2013 :	5 772 927 €
Attribution de compensation définitive en 2014 :	5 772 927 €

ARTICLE 2 – De charger le Président d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée au Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et aux Maires des villes membres.

ARTICLE 3 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, aux Maires des villes membres ainsi qu'à Madame le Comptable Public de CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

COURRIER ARRIVÉ LE:

30 JUL. 2015

Pour copie conforme

Pointe-à-Pitre, le 29 juillet 2015

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 30 JUL. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise à Monsieur le Président de la CLECT, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Comptable Public de CAP Excellence, le 31 JUL. 2015

Le Président

Eric JALTON

1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025